

Master en gestion de production

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE PR503 Economie et finances			
Code	TEPR2M03	Caractère	Obligatoire
Bloc	2M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	28 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jean-Michel STURBOIS (jean-michel.sturbois@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		master / niveau 7 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but d'ouvrir les étudiants à l'économie libérale et à ses applications car elle dirige le libre échange mondial actuel et est la base de compréhension du fonctionnement des entreprises.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Agir de façon réflexive et autonome, en équipe, en partenariat**
 - 2.3 Actualiser ses connaissances et compétences
- Compétence 3 **Analyser une situation suivant une approche rationnelle**
 - 3.1 Identifier, traiter et synthétiser les données pertinentes
 - 3.2 Rechercher les ressources nécessaires
 - 3.3 Transposer les résultats des études à la situation traitée
 - 3.4 Exercer un esprit critique
 - 3.5 Effectuer des choix appropriés en ayant examiné la situation sous tous ses aspects.
- Compétence 5 **Gérer les ressources humaines, techniques et financières**
 - 5.1 Maîtriser la gestion financière d'un projet

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant devra être capable de :

- comprendre un bilan et d'avoir un esprit critique sur la présentation d'un budget (général ou de département),
- d'intégrer l'aspect financier dans la présentation d'investissement en comprenant les notions d'amortissement et les calculs de return,
- de traduire en aspects financiers les process et leurs améliorations,
- d'appréhender le fonctionnement global d'une activité économique à travers l'apport de valeur ajoutée .

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEPR2M03A Economie et finances 28 h / 2 C

Contenu

Les matières abordées seront les suivantes:

- Rappel général des principes de comptabilité générale et analytique.
- Définition et raison d'être d'un contrôle de gestion.
- Établissement des coûts standards. Notions de coûts directs et indirects.
- Calcul et analyse des écarts sur les coûts.
- Pertes liées au process théorique / à la mise en oeuvre.
- KPI de suivi de process / d'amélioration.
- Influence de l'organisation sur la gestion budgétaire de la production
- La gestion des investissements et le plan de financement.
- Notions de trésorerie.

Démarches d'apprentissage

Les ateliers auront comme objectif l'illustration pratique de la matière présentée mais tiendront compte des demandes des étudiants confrontés aux réalités de leurs stages en entreprises.

La notion de Business plan, société Starter sera être également abordée.

Des notions de Marketing seront présentées et feront l'objet d'exercices pratiques.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une synthèse est réalisée au redémarrage du cours suivant et permet de rebondir sur les incompréhensions.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Communication des fichiers de présentation de cours.

Biographie de référence présentée au cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q2 = Q3 : Examen oral 100%

Examen oral de +/-15 minutes

- Synthèse du cours en terme d'apport et d'approche. (50%)

- Tirage au sort de deux questions spécifiques (2*25%)

Amélioration de la note ou pénalités : Capacités à citer des références documentaires ou ouvrages présenté durant le cours (+/-5%)

Le principe d'évaluation est identique au Q3.

Dispositions complémentaires

Si l'étudiant fait une note de présence lors d'une évaluation ou ne se présente pas à une évaluation, la note de PR ou PP sera alors attribuée à l'UE et l'étudiant représentera les parties pour lesquels il n'a pas obtenu 10/20.

En cas d'absence injustifiée lors d'une évaluation continue, une note de 0 sera attribuée à cette partie d'évaluation.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).